L'honorable M. Dandurand, dépose sur la table:—
Convention commerciale entre le Canada et la France 1922.

(Documents parlementaires 1923, N° 72.)

Convention commerciale entre le Canada et l'Italie, 1923. (Documents parlementaires 1923, N° 78)

Modifications apportées aux règlements 1 et 2 de la radiotélégraphie, et aux règlement 1 à 32, 72, 75, 76, 77, 78, 88a et 97 faites par le ministre de la Marine et des Pêcheries.

(Documents parlementaires 1923, N° 79)

Etat financier pour l'exercice financier clos le 31 mars 1922 du Conseil honoraire pour les recherches scientifiques et industrielles.

(Documents parlementaires 1923, N° 77a)

Rapport du président du Conseil honoraire relatif aux recherches scientifiques et industrielles, pour l'exercice clos le 31 mars 1922.

(Documents parlementaires 1923, N° 77)

Rapport des archives publiques pour 1921.

(Documents parlementaires 1922, N° 30)

Rapport du ministère des Douanes et de l'Accise avec les revenus, les tableaux des importations, les exportatinso et l'Accise, pour l'exercice clos le 31 mars 1922.

(Documents parlementaires 1923, N° 3)

Rapport maritime du ministère des Douanes et de l'Accise.

(Documents parlementaires 1923, N° 4)
Rapport du surintendant des pénitenciers, pour l'exercice clos le 31 mars 1922.

(Documents parlementaires 1923, No 20)

Décret du Conseil—Modification aux règlements du bureau de l'établissement des soldats relatifs aux terres fédérales.

(Documents parlementaires 1923, N° 73)

Décret du Conseil—Modification aux règlements pour l'établissement de vétérans impériaux sur des terres au Canada.

(Documents parlementaires 1923, N° 73)

Rapport des travaux de la Commission canadienne des monuments des champs de batailles du 1er avril 1922 à date.

(Documents parlementaires 1923, N° 69)

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur général une humble adresse priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau du Sénat un relevé comprenant toute la correspondance, tous les rapports adressés au conseil et tous les décrets ministériels relatifs au rejet des lois de la Nouvelle-Ecosse en 1922.

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil

privé.

Sur motion de l'honorable M. Bradbury, il est

Ordonné qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur général une humble adresse priant Son Excellence qu'il lui plaise de faire déposer sur le bureau du Sénat un rapport faisant connaître:—

1. Le nombre total des personnes, y compris les sous-chefs, occupant, au décembre 1922, des emplois dans le service civil, et des autres personnes à